

PLEINS FEUX SUR... L'ACCESSIBILITE

La question de l'accessibilité dans les commerces de proximité se pose notamment depuis **la loi du 1er février 2005** pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Lorsque l'on parle d'une personne handicapée et d'accessibilité, on pense le plus souvent au handicap moteur et plus particulièrement au fauteuil roulant, mais ce n'est pas uniquement cela. Le handicap prend en compte **toute personne dont l'autonomie est remise en question** et ce même sur une courte période. Ceci conduit à inclure dans l'accessibilité des catégories de personnes, telles que les femmes enceintes, les accidentés mais surtout les personnes âgées. Au-delà des Personnes à Mobilité Réduite (PMR), l'accessibilité intègre également les déficiences auditives, visuelles et intellectuelles.



Au-delà de ces contraintes réglementaires, la possibilité d'accueillir un public en situation de handicap peut vous permettre de cibler une clientèle non négligeable notamment en milieu rural (prise en compte des personnes âgées notamment).

La réglementation prévoit également la prise en compte du handicap pour les habitations collectives et individuelles (à l'exception des usages propres). A ce titre, les artisans du bâtiment ont une réelle opportunité de marché et peuvent faire valoir leurs compétences et leurs atouts (réactivité, adaptabilité, conseils).

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ardèche met également en place de nombreuses sensibilisations à destination des porteurs de projet mais également des chefs d'entreprises. Dernièrement, en collaboration avec la Direction Départementale des


Fort de ce constat, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ardèche a décidé de s'investir pleinement dans cet enjeu à la fois économique et citoyen. En page 3 de ce dossier consacré à l'accessibilité, vous pourrez prendre connaissance de l'accompagnement mis en place cette année pour vos entreprises.

Notre objectif est de lever les nombreux préjugés qui naissent autour de ce contexte réglementaire. Pour cela, nous avons formé un de nos chargés de développement économique sur la thématique de l'accessibilité pour mieux répondre à vos nombreuses sollicitations bien naturelles.






Territoires et la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ardèche, deux réunions d'information ont été réalisées sur le centre Ardèche à la demande des communautés de communes concernées. Ces réunions se sont déroulées les 14 et 21 mai derniers respectivement à La Voulte et à Le Cheylard. 28 entreprises ont ainsi pu obtenir de nombreuses réponses à leurs interrogations en profitant de la présence de tous les interlocuteurs concernés.





Bonhomme
BATIMENTS access

////// Rendre **accessible** votre environnement ////

Vous vous posez des questions sur l'accessibilité ?
Besoins, diagnostics, Solutions, travaux, Demandes de dossiers de dérogations....
N'hésitez plus, Consultez-nous !

- > BÂTIMENTS PUBLICS
- > BÂTIMENTS COMMERCIAUX
- > IMMEUBLES D'ENTREPRISE
- > RÉSIDENTIELS COLLECTIFS
- > LOGEMENTS INDIVIDUELS

www.bonhommeaccessibilite.com
Zone Artisanale les Petits Champs 26120 MONTELIER
Tel 04 75 80 15 84
contact@bonhommeaccessibilite.com